



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question au Gouvernement n° 2444

Texte de la question

GRIPPE AVIAIRE

M. le président. La parole est à M. Marc Joulaud, pour le groupe de l'UMP.

M. Marc Joulaud. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, l'Europe et la France suivent avec beaucoup de vigilance la progression de l'épizootie de grippe aviaire en Asie et, depuis 2003, en Europe centrale où sont apparus récemment les premiers cas humanisés, notamment en Turquie. Cette situation a créé un emballement médiatique, renforcé les inquiétudes et suscité de nombreuses interrogations. Nos filières avicoles et agroalimentaires souffrent alors qu'elles sont les plus sûres au monde. Pour l'instant, les cas de contamination humaine ne sont accompagnés d'aucune mutation génétique du virus, bien que cette hypothèse ne puisse pas être totalement écartée. C'est en tout cas ce que disent certains experts. Le risque n'est pas de manger de la volaille en France, mais de voir un jour dans le monde une mutation du virus, qui permette sa transmission de l'homme à l'homme, c'est-à-dire de passer d'une épizootie à une pandémie.

Depuis 2004, le Gouvernement a mis en place un plan de prévention. Notre assemblée, dans le cadre de la mission d'information, travaille sur les mesures de précaution. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur la situation et sur les moyens que vous mettez en place dans notre pays pour le préparer à une éventuelle pandémie ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Monsieur le député, vous l'avez dit mais je souhaite y insister, en matière de grippe aviaire, trois niveaux doivent être distingués. D'abord, l'épizootie, qui ne concerne que les volailles et les oiseaux. Ensuite, la transmission de l'oiseau à l'homme, qui a été constatée en Asie du Sud-Est et en Turquie. Enfin, la transmission de l'homme à l'homme, qui n'est intervenue aujourd'hui, nulle part sur la planète - il est important de le rappeler, car la mutation du virus qui a été observée en Turquie, après l'avoir été à Hong-Kong en 2003 et au Vietnam en 2005, ne le rend pas transmissible de l'homme à l'homme. Néanmoins, les experts disent depuis maintenant de nombreux mois que le risque existe. Nous avons donc la responsabilité de préparer au mieux notre pays.

Le plan de préparation de la France à la grippe aviaire nous permet d'agir dans plusieurs directions.

D'abord, en nous dotant des moyens de protection nécessaires : masques et médicaments antiviraux. La France est l'un des rares pays à disposer de deux types de médicaments - le Tamiflu et le Relenza - et à avoir réservé des vaccins en cas de mutation du virus.

Ensuite, s'il est bon d'avoir des moyens de protection, il est encore mieux de savoir qui doit les utiliser. Notre plan a donc une vocation pratique et entre dans le détail. Le Premier ministre a souhaité que nous en accélérions la finalisation pour présenter les annexes et fiches techniques dès la semaine prochaine. Voilà pourquoi, après les responsables nationaux il y a quelques mois, j'ai rencontré ce midi les professionnels de santé au niveau régional. Nous devons savoir très précisément comment les acteurs vont s'approprier ce plan et le mettre en oeuvre en cas de pandémie.

Enfin, un troisième aspect important est celui de la solidarité internationale. Intervenir à l'extérieur de nos frontières, c'est aider les pays qui sont en première ligne, mais aussi un moyen de mieux connaître la situation et de se montrer plus efficace dans la recherche d'un vaccin contre la grippe aviaire.

Voilà comment la France se prépare. J'ajoute que ce plan n'a pas de caractère définitif : tant que nous pourrons l'améliorer, nous le ferons.

Nous avons une autre responsabilité : celle d'informer nos concitoyens, de leur communiquer ce que nous savons de la grippe aviaire, comment nous nous préparons et surtout comment nous allons continuer à nous y employer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2444

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2006